

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 26.06.2025

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-07- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGALT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°2020-04-23 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 accordant des délégations au Bureau,
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Tuloises,
 Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,
 Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2020-04-23 susvisée. Ces décisions sont énumérées ci-après :

N°/date de la décision	Objet	Résumé
N°2025-08 24/04/2025	DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE AQUATIQUE OVIVE	Le Bureau valide la demande d'accompagnement financier de la Région Grand Est à hauteur de 200 000 €, au titre du « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires », pour le projet d'extension d'Ovive.
N°2025-09 24/04/2025	DEMANDES DE SUBVENTIONS DOSSIER « RIVIERES » A GYE	Au titre de sa compétence GEMAPI, la CC2T va engager la phase travaux sur les cours d'eau cheminant le territoire de Gye. Le montant prévisionnel de l'opération est de 131 981,19 € TTC. Le Bureau valide la demande d'accompagnement financier auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (60 %) et de la Région Grand Est (20 %).
N°2025-10 24/04/2025	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT DES ENS DÉPARTEMENTAUX DE SEPTEMBRE 2025 A AOUT 2026	Dans le cadre de sa compétence « Espaces naturels & biodiversité et GEMAPI », la CC2T a contractualisé avec le département de Meurthe-et-Moselle pour la sensibilisation des scolaires et du grand public à la biodiversité sur les sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire de la communauté de communes. Le Bureau valide la demande d'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T (Agence de l'eau, Conseil Régional Grand Est...) au titre des actions prévues sur l'année scolaire 2025-2026.
N°2025-11 24/04/2025	CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) SUR LE SITE DE VAUX A PIERRE-LA-TREICHE	La commune de Pierre-la-Treiche souhaite aménager 6 lots sur une parcelle dont elle est propriétaire sur le site de Vaux, classée en zone UB du PLUiH. L'aménagement envisagé nécessite la réalisation d'équipements publics (réseaux, voiries, espaces verts...) sur le secteur concerné. Le projet de PUP soumis au bureau communautaire prévoit la prise en charge financière par la commune de Pierre-la-Treiche des équipements publics à réaliser pour viabiliser les 6 lots. Le Bureau valide le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) relative au site de Vaux entre la communauté de communes Terres Tuloises et la commune de Pierre-la-Treiche et approuve le programme des équipements publics et les modalités de financement de ces équipements.
N°2025-12 24/04/2025	DEGREVEMENTS FACTURES D'EAU	Le Bureau valide les demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann, ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation du 13/03/2025.
N°2025-13 24/04/2025	RATIOS PROMUS PROMOUVABLES	Le bureau communautaire valide les ratios de promotion requis pour permettre l'avancement de grade de six agent (es) de la communauté de communes Terres Tuloises remplissant les conditions d'accès au grade supérieur, en application des textes réglementaires.
N°2025-14 24/04/2025	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A AVANCEMENT	Dans le prolongement de la délibération précédente, le bureau communautaire valide la modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grades de 6 agents de la CC2T.

Mis en ligne le 01/07/2025 à 09h51

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

N°2025-15 24/04/2025	DEMANDES DE SUBVENTIONS - AMÉNAGEMENT CYCLABLE DU TOUL-THIAUCOURT – 1ERE TRANCHE : TRONÇON D'ÉCROUVES À LAGNEY	Le Bureau valide les demandes de financements pour la réalisation d'un nouvel aménagement cyclable sur les communes d'Ecrouves, de Pagney-derrière-Barine, de Bruley, de Lucey et de Lagny sur l'ancienne emprise ferroviaire du Toul-Thiaucourt. Sur un montant total de travaux de 1 171 740 € HT, les subventions sollicitées sont : 30 % Département de Meurthe-et-Moselle, 20 % Région Grand Est, 30 % Etat (DETR ou DSIL ou FONDS VERT).
N°2025-16 24/04/2025	DEMANDES DE SUBVENTIONS – V52 TOUL – 1ERE TRANCHE	Le Bureau valide les demandes de financements dans le cadre de la réalisation d'un nouvel aménagement cyclable dans la commune de Toul, le long de la RD 400. <ul style="list-style-type: none"> • La 1^{ère} à l'été 2025 : entre les carrefours de la porte Moselle et de la gare SNCF. • La 2^{nde} à l'été 2026 : au niveau du carrefour de la porte Moselle et la jonction avec le chemin de halage au niveau de la baignade des chevaux. Pour la 1 ^{ère} phase, d'un montant total de 618 689,72 € HT, les subventions sollicitées sont : 30 % Département de Meurthe-et-Moselle, 20 % Région Grand Est, 30 % Etat (DETR ou DSIL ou FONDS VERT).
N°2025-17 15/05/2025	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS « LA CLE DES CHAMPS » DE MANONVILLE AUPRES DE CAF	La CC2T a prévu en 2025 l'amélioration et l'aménagement de divers équipements nécessaires aux activités de La Clé des Champs. Ces opérations, d'un montant total HT de 9217 €, sont éligibles à des aides de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 79%. Le Bureau valide la demande de subvention à la CAF.
N°2025-18 15/05/2025	ADMISSIONS EN NON-VALEUR	Le Bureau valide les admissions en non-valeurs pour les créances devenues irrécouvrables suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Budget Assainissement :1 602,71€ • Budget Eau :2 386,48€
N°2025-19 15/05/2025	AVENANT N°2 A LA CONVENTION MULTI-PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODALE (SIM) DE LA REGION GRAND EST	A l'échelle des anciennes Régions, des SIM ont été déployés pour diffuser de l'information aux usagers et les aider à organiser leurs déplacements au quotidien. Le SIM de l'ancienne région Lorraine SIMPLICIM fait désormais place au nouveau système de la Région Grand Est, baptisé FLUO. Plusieurs modifications techniques et financières minimales font l'objet d'un avenant n° 2 à la convention multi-partenaire, validé par le Bureau.
N°2025-20 15/05/2025	AVENANT N°1 A LA CONVENTION MULTI-PARTENARIALE POUR L'EXPLOITATION DE LA SOLUTION DE GENERATION DE CODE BARRES 2D DE LA REGION GRAND EST	En octobre 2017, la Région Grand Est a sollicité les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour leur proposer d'initier une démarche collective autour de la vente de titres de transport interopérables sur application mobile. Cette initiative a pour but d'accélérer la dématérialisation des titres sur les téléphones mobiles au format Codes-Barres 2D (CB2D) en ajoutant la vente des titres interopérables. Une convention a été signée le 15 décembre 2022 pour la mise en œuvre et l'exploitation de la solution billettique CB2D. L'avenant n°1 à cette convention, validé par le Bureau, procède à des ajustements de la convention et prend en compte la liste des signataires et le tableau de répartition financière des coûts prévisionnels mis à jour.
N°2025-21 15/05/2025	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES PREALABLES AU TRAVAUX SUR LA REHANNE A MINORVILLE	Depuis 2021 le programme de restauration de l'Esch et de ses principaux affluents est entré en phase travaux. Concernant le ruisseau de la Réhanne à Minorville, un accompagnement est proposé par la Chambre d'agriculture de Moselle pour la phase études chiffrées à 23 350 € HT et : <ul style="list-style-type: none"> • L'étude de la remise dans son lit originel du ruisseau de la Réhanne et le remodelage des berges

Mis en ligne le 01/07/2025 à 09h51

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

		<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un dispositif épuratoire en sortie de drainage <p>Le Bureau valide la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le financement de ces études.</p>
N°2025-22 15/05/2025	CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS DES RÉSIDENCES DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DROIT DE PASSAGE DES CAMIONS DE COLLECTE	<p>La CC2T a développé sur l'habitat collectif de grande hauteur et l'habitat dense du centre-ville de Toul, un système de conteneurs (semi)enterrés et amovibles, afin de faciliter la collecte des déchets ménagers, des emballages et du verre et d'améliorer la propreté et l'aspect esthétique urbain.</p> <p>Certaines implantations n'ont pas été possibles sur les espaces publics, pour des raisons techniques. Pour deux implantations (Quai de la Glacière et Pavillons de Pinteville), le ministère des Armées, propriétaire des parcelles identifiées, a confirmé son accord pour l'installation des conteneurs, ce qui implique la mise en place de servitudes de tréfonds et de droit de passage pour les camions de collecte et de nettoyage.</p> <p>Une redevance annuelle de 250 euros est appliquée.</p> <p>Le Bureau valide la convention d'occupation précaire avec le ministère des Armées et le versement d'une redevance annuelle de 250 €.</p>

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation ci-dessus et déclarent avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 09h51

REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_07-